

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



CHRONIQUE MENSUELLE

Percement du tunnel du Loetschberg. — Emploi de l'air comprimé et de l'énergie électrique. — Procédés de ventilation. — Le record de la vitesse de perforation. — La stérilisation des eaux par l'ozone. — Les divers systèmes d'ozoniseurs. — L'ozone idéal.

Le percement complet du tunnel du Loetschberg est un fait accompli depuis le 31 mars 1911. C'est à cette date, à 4 heures du matin, que les deux équipes, marchant l'une vers l'autre, se sont rencontrées et ont pu souder les deux galeries d'avancement, vers le milieu du tracé, à 7.367 m. 20 du portail nord et à 7.238 m. 24 du portail sud.

Il y a lieu vraiment d'être émerveillé de la précision avec laquelle de pareilles opérations ont pu être exécutées, surtout si l'on songe que le tracé primitivement rectiligne du tunnel a dû être profondément modifié à la suite de la catastrophe survenue le 24 juillet 1908 et occasionnée par l'irruption subite, dans la galerie nord, des alluvions de la Kander, où furent engloutis un grand nombre de mineurs, au milieu de leurs travaux.

On dut alors abandonner la galerie envahie et comblée par les éboulis, et dévier la ligne vers l'est pour se reporter au-dessus du lit de la Kander, par une courbe de 1.200 mètres de rayon. Après un alignement droit prolongé dans la haute vallée, sur un point où l'on pouvait traverser le thalweg dans le granit, une courbe en sens inverse, de même rayon, ramène la ligne dans la direction de l'ancien tracé, où elle vient se souder, après un long parcours, à 4.000 mètres du portail sud.

Le développement du tunnel, qui était primitivement de 13.735 mètres de longueur, a été ainsi porté à 14.605 m. 44. Cependant, malgré les changements de direction résultant du tracé sinueux qui remplace le tracé rectiligne du premier projet, malgré les variations de niveau résultant du développement de la ligne, le raccordement s'est fait aussi bien dans le sens vertical que dans le sens horizontal. On a pu vérifier, en effet, que les axes des deux galeries d'avancement ne présentaient qu'un écart de 257 millimètres latéralement et de 102 millimètres seulement en hauteur. Quant à la différence entre la longueur totale prévue et la longueur réelle mesurée, elle a été trouvée, après le percement, de 410 millimètres, soit une erreur de moins de 1/36000^e.

Comme dans les travaux similaires, on a utilisé, pour le percement des galeries, des perforatrices à air comprimé ; mais, profitant de l'état actuel de la science, les compresseurs d'air étaient actionnés par des moteurs électriques qui recevaient leur force motrice des usines centrales existant aux extrémités de la ligne.

Les perforatrices étaient montées par batteries de cinq sur un affût, travaillant simultanément sur le front d'attaque de chacune des galeries. Ces appareils, constitués par des fleurets d'acier terminés par des tranchants en croix, fonctionnaient par percussion, étant montés sur des pistons de 90 millimètres de diamètre soumis à la pression de l'air comprimé à 7 kilogrammes par centimètre carré : les trous

avaient un diamètre de 5 centimètres environ et une profondeur de 1 m. 45 en moyenne.

La traction, à l'intérieur du grand souterrain, se faisait également par l'air comprimé, au moyen de locomotives pourvues de six réservoirs, de 6 mètres de longueur et de 0 m. 490 de diamètre. Cet air, emmagasiné à la pression de 120 kilogrammes, est admis aux cylindres moteurs après avoir été réchauffé et détendu à une pression inférieure à 20 kilogrammes. L'air comprimé est fourni par des compresseurs électriques établis aux portes des galeries, qui le refoulent dans des réservoirs, où il se dépouille de son humidité et d'où il est conduit, par des tuyaux d'acier de 40 millimètres de diamètre, aux prises d'air de chargement, réparties sur le parcours du tunnel.

L'emploi de l'air comprimé comme force motrice à l'intérieur des grands tunnels en construction constitue non seulement un procédé des plus avantageux pour obtenir le travail mécanique spécial dont on a besoin, mais encore un moyen très efficace d'aération et de rafraîchissement du milieu. En effet, l'air comprimé, en s'échappant, revivifie l'atmosphère des galeries, et, en se détendant, produit encore un abaissement de température très notable.

Or, ces avantages sont très appréciables dans de pareils cas, où la température va croissant au fur et à mesure que la couche montagneuse augmente d'épaisseur au-dessus du tunnel. La plus haute température observée au Loetschberg a été de 34°2, en un point qui ne correspondait pas toutefois à la profondeur maxima, qui atteint 1.550 mètres vers le milieu du parcours.

On a pris, néanmoins, des mesures spéciales pour rafraîchir l'atmosphère, notamment en projetant sur les parois des roches des pulvérisations d'eau froide entraînée par l'air comprimé à 7 kilogrammes ; l'évaporation de l'eau et la détente de l'air produisant un refroidissement suffisant pour faciliter le travail des ouvriers dans les galeries d'avancement.

Une autre question importante était celle de l'aération sur les fronts d'attaque et sur le parcours des galeries en général ; elle a été résolue de la manière suivante : Les ventilateurs installés aux portes d'extrémités, en vue de l'aération normale du tunnel pendant l'exploitation, lancent le flux d'air, non dans la section complète de la galerie, mais dans une gaine de 7 mètres carrés de section, construite en pans de fer et briques contre l'un des pieds droits de la galerie. Cette gaine, qui s'allonge au fur et à mesure de l'avancement des travaux, vient déverser l'air frais au front d'attaque, tandis que l'air vicié, repris par un poste mobile de ventilateurs électriques, est refoulé au dehors par des tuyaux métalliques de 600 millimètres de diamètre.

La ventilation générale du tunnel pendant la période d'exploitation se fera par un procédé semblable à celui du Simplon. Il consiste à munir les deux têtes du tunnel de rideaux en toile à voile maintenus dans des cadres métalliques que l'on peut faire monter ou descendre pour ouvrir ou fermer pendant et après le passage des trains. Les deux rideaux étant abaissés, les ventilateurs d'une des portes aspirent l'air extérieur et le refoulent dans le tunnel, tandis qu'à l'autre extrémité les ventilateurs agissent par aspiration et rejettent l'air vicié à l'extérieur. On produit ainsi, par surpression d'un côté et dépression de l'autre, un courant d'air très intense qui, dans le tunnel du Simplon, atteint 80 mètres cubes par seconde. L'air est ainsi rendu très respirable, et la température maintenue à un degré très convenable.

Grâce au perfectionnement des moyens mécaniques dont l'entreprise du Loetschberg a pu bénéficier, la vitesse d'avancement des travaux de perforation de la galerie a dépassé les résultats obtenus jusqu'à ce jour, d'une manière absolument remarquable.

Si l'on défalque, en effet, les jours de chômage occasionnés principalement par des catastrophes, telles que l'avalanche de Goppenstein, qui tua 11 personnes, et celle de l'invasion de la galerie nord par les alluvions de la Kander, on arrive à un nombre de journées de travail utile de 1.444, pour une longueur totale perforée de 15.940 m. 44, ce qui correspond à un avancement journalier moyen de 11 m. 03 ; on doit même porter ce chiffre à 11 m. 95, pour la vitesse d'avancement de la perforation mécanique, si l'on déduit les 140 jours de perforation effectuée à la main, au début des travaux.

Il est intéressant de mettre en regard les chiffres correspondants des grands tunnels exécutés au cours du XIX^e siècle.

Pour le mont Cenis, ayant 12.233 mètres de longueur, la vitesse d'avancement journalier a été de 2 m. 60 ; pour le Saint-Gothard, 14.984 mètres, de 5 m. 61 ; pour le Simplon, 19.731 mètres, de 8 m. 48 ; enfin, pour le Loetschberg, arrêts non déduits, 9 m. 02.

Le grand souterrain du Loetschberg n'est cependant pas complètement achevé ; il reste encore à réaliser l'excavation de la galerie à pleine section sur 30 pour 100 environ de sa longueur totale, et à construire le tiers de la maçonnerie de revêtement de la voûte et des piédroits. D'ailleurs, pour achever la ligne entière, de Frütigen à Brigue, dont la longueur totale dépasse 60 kilomètres, il faut encore établir les rampes d'accès, dont l'achèvement demandera encore plus d'une année.

Quoi qu'il en soit, la ligne doit être livrée à l'exploitation, aux termes des contrats consentis, dès le 1^{er} mai 1913. A cette époque, par conséquent, et peut-être même auparavant, la grande ligne d'accès de Belfort au Simplon par Berne, Spiez et le Loetschberg, sera sillonnée, sur le nouveau parcours du moins, par les locomotives électriques de 2.000 chevaux, qui doivent faire le trafic à la vitesse de 40 kilomètres à l'heure sur le chemin de fer des Alpes bernoises.

*
**

Nous avons parlé, dans un autre article, de l'utilisation des rayons ultra-violet pour la stérilisation des eaux destinées à l'alimentation des villes. Les rayons ultra-violet sont obtenus au moyen de l'électricité à haute tension ; il en est de même du procédé qui met en œuvre l'ozone, cet oxygène concentré qui est doué d'un pouvoir oxydant si énergique et que l'on met encore à contribution pour détruire les microbes pathogènes dans les eaux alimentaires.

L'oxygène de l'air est en effet susceptible de s'ozoniser en condensant dans chacune de ses molécules un nouvel atome d'oxygène sous l'action de décharges électriques. Celles-ci ne doivent pas se produire sous forme d'étincelles brillantes localisées entre deux électrodes de surface réduite, mais sous forme de véritables effluves, c'est-à-dire d'un flux uniformément réparti entre deux surfaces électrisées. Ces effluves se développent d'une manière plus efficace entre des surfaces diélectriques, c'est-à-dire non conductrices, et sous l'action de tensions de courants, de préférence alternatifs, qui ne doivent pas être supérieurs à 6.000 volts.

Un ozoniseur pourra donc être constitué simplement par deux tubes diélectriques pourvus d'armatures métalliques en relation conductrice avec les pôles de la source d'électricité alternative à haute tension ; le courant traverse l'intervalle compris entre les deux manchons sous forme d'effluves, et l'air passant dans ce milieu électrisé se charge d'ozone.

L'eau à épurer doit être amenée en contact intime avec l'air ozonisé, ce qui peut être réalisé soit par le moyen de trompes à eau qui aspirent l'air microbicide, soit simplement par circulation du mélange d'air ozonisé et d'eau d'alimen-

tation à travers des jeux d'orgue plus ou moins développés.

Au concours d'épuration des eaux potables de la ville de Paris, en 1907, on a obtenu des résultats concluants au point de vue du pouvoir stérilisateur de l'ozone. On a expérimenté de l'eau de Marne filtrée et de l'eau de Marne brute. Dans le premier cas, la proportion de bacilles, qui était de 170 par centimètre cube en moyenne, est tombée à 1,6, après le traitement par l'ozone ; dans le second cas, la proportion, qui était de 50.000 à l'origine, a été réduite à 15 par centimètre cube, après l'opération.

Le degré de concentration, c'est-à-dire la quantité d'ozone par mètre cube d'air, a varié de 1 à 4 grammes, et la quantité d'ozone consommé par mètre cube d'eau stérilisée de 0,48 à 2,58 grammes.

On estime que, pour obtenir la destruction complète des germes pathogènes, il faut réaliser une concentration minimum de 5 milligrammes par mètre cube d'air. On voit que, dans les essais précités, on avait poussé la concentration beaucoup plus loin. Mais l'ozone est un corps assez instable et capricieux, qui ne se plaît qu'aux basses températures et qui est d'autant plus difficile à se former que son degré de concentration est plus élevé.

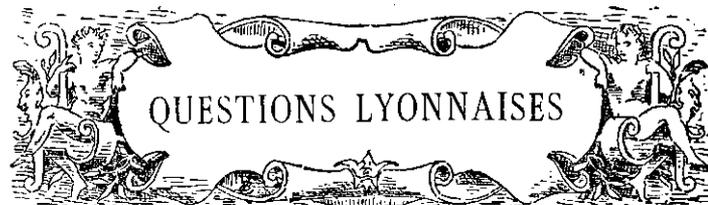
Il en résulte que, dans l'état actuel, la production de l'ozone exige encore une grande dépense d'énergie électrique. On a constaté en effet, dans les expériences effectuées par la ville de Paris, sur les eaux filtrées à Saint-Maur, que l'obtention d'un gramme d'ozone exige, en moyenne, une dépense d'énergie de 28 watts-heures. C'est, à très peu près, l'énergie électrique nécessaire pour alimenter une lampe Osram de 25 bougies pendant une heure.

En se basant sur les essais effectués à Paris et en admettant un prix de 0,055 par kilowatt-heure, on peut évaluer approximativement le prix de revient du mètre cube d'eau stérilisée à 1 centime par le procédé de l'ozonification. Par le procédé des rayons ultra-violets, dont la production exige une dépense d'énergie cinq fois plus grande, le coût total serait sensiblement doublé.

L'industrie peut encore livrer des ozoniseurs domestiques, tels que l'appareil Piestrack, qui permet de stériliser l'eau à domicile et aussi de désodoriser et désinfecter l'atmosphère des locaux habités.

Tout cela est fort intéressant, mais n'oublions pas qu'en dehors de l'ozone artificiel, il existe de l'ozone naturel dans les effluves embaumés des pins sylvestres, dans le voisinage des montagnes neigeuses et sur les plages où viennent se briser les flots de la mer. C'est là l'ozone idéal, qu'il convient de respirer de préférence quand on a les loisirs nécessaires et les moyens d'en solder le prix de revient.

DARYMON.



LE DEVELOPPEMENT FUTUR DE LYON

Mise au point indispensable des projets en cours.

Nos concitoyens paraissent s'intéresser plus vivement qu'autrefois aux programmes d'améliorations de leur ville, et, si l'on observe l'abondance et la variété des idées qui éclosent depuis quelque temps au sein des diverses Sociétés professionnelles comme dans les colonnes de nos périodiques et les bureaux de nos Administrations, l'on peut espérer que les Lyonnais sauront enfin secouer cette torpeur traditionnelle qui a laissé végéter dans des errements d'un autre

à la cité magnifiquement située qui eût pu être la plus belle, la plus saine et la plus prospère des capitales françaises.

Mais les projets qui se pressent dans les imaginations des bien intentionnés se heurtent tous à cette objection pratique : comment réaliser rapidement et à peu de frais de telles conceptions, et par quel bout commencer ?

Il semble, en effet, que la plupart des promoteurs de ces combinaisons grandioses ne se préoccupent pas suffisamment des moyens financiers, ni même des possibilités techniques d'exécution.

Certes, il est facile de dire : « On devrait faire ceci... on devrait agir dans tel sens... il faudrait obtenir telle chose..., etc., etc. », mais personne ne préconise une solution pouvant être menée à bien dans des limites de dépenses raisonnables.

C'est ainsi que, s'il fallait poursuivre les rêves de la plupart de ces doctes conseillers, il ne serait pas trop de demander à l'épargne un prêt de quelque six ou huit cents millions, sinon plus, pour transformer pour ainsi dire d'un coup de baguette magique la vieille agglomération où ont vécu nos pères.

D'ailleurs, aucun plan méthodique n'a été proposé en vue d'aboutir, par des efforts constants, réguliers et limités aux possibilités financières, à un résultat conforme aux véritables intérêts en cause.

Or, c'est précisément ce que nous nous proposons d'envisager *grosso modo* dans le court exposé qui va suivre.

*
**

Nous rappellerons, en premier lieu, que les critiques le plus souvent formulées avaient trait à la déplorable situation hygiénique et au manque d'air et de lumière de la généralité de nos quartiers ; on désire, avec juste raison, de vastes artères, des squares et parcs magnifiques, ainsi que des transformations radicales de quartiers, et, naturellement, chacun prêche pour son emplacement favori.

Mais on oublie, le plus fréquemment, que, si l'on est conduit à démolir d'antiques masures, il est nécessaire de reconstruire au préalable des logements nouveaux pour la population à déplacer ; sinon, on peut courir le risque de faire augmenter considérablement le prix des loyers pendant plusieurs années, tout en rendant les conditions d'habitabilité plus mauvaises qu'auparavant aux malheureux changeant de gîte, obligés qu'ils seraient de s'entasser au petit bonheur dans les rares bicoques vides.

Donc, si l'on désire tailler dans le vif en abattant des masses entières, il faudrait auparavant reconstruire des maisons saines en nombre au moins aussi grand que celles destinées à être détruites.

De tels desiderata impliquent, par suite, l'idée d'un programme mûrement conçu et l'obligation morale, pour le Conseil municipal, de chercher à assurer, par des mesures préventives bien étudiées, le gîte de tous ceux qui seront chassés par ces coupes sombres.

En un mot, il faut tout d'abord arrêter un tracé et un plan d'alignement définitif, puis amorcer la construction de nouveaux immeubles à édifier selon un règlement approprié aux progrès modernes, de vastes espaces devant être, du reste, réservés aux parcs et squares projetés et, ceci fait, on pourrait alors démolir les anciennes bâtisses qui déshonorent la capitale du Sud-Est.

Mais, d'une part, il ne faut pas oublier que le déplacement futur des voies ferrées qui enserrant notre ville devra régler, en quelque sorte, l'économie d'ensemble dudit programme d'alignement et d'extension, et, d'autre part, que l'on devra forcément envisager aussi la question de désaffectation des terrains militaires.

Dans ces conditions, il restera à déterminer par quelles opérations il faudra commencer l'œuvre de régénération complète, mais c'est justement sur cette appréciation que les avis sont partagés, chacun ayant un point de vue différent,

selon les intérêts particuliers en jeu ou certaines idées préconçues.

En ce qui nous concerne, nous croyons que deux opérations éventuelles dominent le débat, c'est-à-dire doivent imposer la détermination de la ligne de conduite à suivre pour l'exécution des divers travaux. Il s'agirait, d'après nous, de régler tout d'abord les affaires relatives au réseau de chemin de fer enserrant la ville et à la suppression des barrières militaires, étant entendu, comme principal corollaire, que l'on devrait de toute façon multiplier les espaces libres partout où ce serait possible sans grands frais.

Pour ce qui se rapporte au premier point, nous rappellerons que nous nous sommes suffisamment étendus, dans la *Construction lyonnaise*, sur les études de déplacement des lignes ferrées pour ne pas y revenir aujourd'hui au cours de cet exposé d'ensemble.

Nous indiquerons simplement, en passant, que nous préférons le projet Comberousse, lequel pourrait être poursuivi sans dépenses trop élevées à la charge de la Ville, tout en apportant la vie et la prospérité à quelques-uns des quartiers jusqu'ici délaissés, par exemple Sainte-Blandine et la Mouche-Gerland, et sans occasionner aucun préjudice au reste de la ville, puisque l'attirance des étrangers se produira toujours aux mêmes parties du centre de Lyon, quels que soient les distances et l'emplacement précis des nouvelles gares.

Cependant, nous serions assez partisan d'une variante qui consisterait à construire une grande gare centrale d'échange et de passage des lignes principales dans le quartier du Grand-Trou, c'est-à-dire à la jonction des lignes de Marseille-Genève-Grenoble-Paris par Saint-Clair et Saint-Etienne (par Chasse ou le futur raccordement la Mouche-Oullins).

La station de Perrache, qui devrait être toutefois reconstruite longitudinalement dans la presqu'île, pourrait être ainsi un peu réduite d'importance, la formation des trains ou leur terminus se faisant alors dans la nouvelle gare centrale que nous proposerions d'édifier.

Nous reviendrons, du reste, sur cette combinaison.

Quant aux terrains militaires, le premier acte à accomplir serait de se mettre d'accord avec l'Etat pour la reconstruction des casernes qui encombrant la ville ou qui restent encore dans les antiques forts des deux rives, puis de négocier la suppression des barrières restantes, qu'il s'agisse des fortifications des coteaux ou de la chemise de sûreté de l'est, cette dernière pouvant être reportée plus loin.

On pourrait, de la sorte, établir les nouvelles casernes à proximité de vastes terrains de manœuvres, par exemple vers Cusset, Jonage, Bron et Vénissieux pour la rive gauche du Rhône, cet éloignement du centre de l'agglomération n'ayant que des avantages, militairement parlant, et les contribuables de notre ville ne devant aucunement en souffrir.

La nouvelle ceinture serait reportée plus à l'est et de manière à englober les communes voisines à peu près selon la ligne formant actuellement la limite des départements du Rhône et de l'Isère.

Dans cet ordre d'idées, les anciens forts de la rive droite de la Saône seraient transformés en vastes parcs, quitte à ce que des rectifications permettent des emprises pour régulariser les voies publiques d'accès et de pénétration ; cet ensemble d'améliorations fera l'objet, de notre part, d'une étude plus complète, se liant à la question des espaces feuillés et fleuris, de nouveaux et vastes parcs devant être, dans notre pensée, créés sur certains emplacements de la périphérie de l'agglomération lyonnaise.

*
**

Il est bien évident qu'en opérant comme il est dit plus haut, la Ville de Lyon résoudre d'un seul coup plus de la moitié du problème posé, sans s'astreindre à un emprunt formidable.

En favorisant, en outre, l'éclosion de nombreuses habita-

tions sur de larges artières suburbaines tracées à l'avance, il lui serait ensuite possible, tout en améliorant largement les conditions de logement de la population laborieuse, de mettre à bas, sans risque de contre-coup immobilier, les antiques bicoques de nos quartiers malsains, au travers desquelles on pourrait ainsi semer à profusion l'air et la lumière.

En un mot, il faut un programme soigneusement et consciencieusement établi dans un sens conforme aux desiderata qui précèdent, et que notre Administration municipale adopte ensuite un plan d'exécution bien ordonné et financièrement exécutable. Sinon, les plus beaux projets resteront forcément lettre morte, malgré les brillantes conceptions des bâtisseurs de châteaux en Espagne.

Tous nos efforts doivent donc tendre à encourager notre Municipalité à poursuivre un but aussi louable, et, au besoin, à exiger de nos élus un plus grand souci de la prospérité future de la cité lyonnaise.

VALROSE.

ÉCOLE RÉGIONALE D'ARCHITECTURE DE LYON

Récompenses décernées

à la suite des derniers Concours de l'École Nationale des Beaux-Arts de Paris.

Sachant quel espoir fondent, sur l'École régionale d'architecture, ceux qui se préoccupent de l'avenir de la profession d'architecte, la *Construction lyonnaise* enregistre avec le plus vif plaisir la récapitulation des lauréats de notre école, depuis le commencement de cette année.

Jugement du 27 janvier 1911.

Concours de 2^e classe, *Ornement modelé* : Mentions, MM. FOREST et PATRUZ.

Jugement du 1^{er} mars 1911.

M. GOSSELIN, ayant obtenu toutes ses valeurs, passe en 1^{re} classe.

Jugement du 21 mars 1911.

Concours de 2^e classe, *Enseignement simultané des trois arts* : *Dessin de figure* : Mention, M. THÉVENET. — *Ornement modelé* : Troisième médaille, M. CHARTRON ; Mention, M. Jean FAURE. — *Dessin ornemental* : Mentions, MM. LAPIN et THÉVENET.

Concours de 2^e classe, *Géométrie descriptive* : Mentions, MM. FAURE LOUIS, PATRUZ, VERLOT, CHOLLET et CHARTRON.

Jugement du 25 mars 1911.

Concours de 2^e classe, *Mathématiques* : Troisième médaille, M. FAURE LOUIS. — Mentions, MM. AUDOUL, CHAMPAVÈRE, CHOLLET, DUBOIN, PATRUZ et VERLOT.

Jugement du 4 avril 1911.

Concours de 1^{re} classe, *Rendu* : « Un Palais de Justice » : Mention, M. MONCORGER.

Jugement du 27 avril 1911.

Concours de 2^e classe, *Enseignement simultané des trois arts* : *Dessin de figure* : Mention, M. CHARTRON.

Jugement du 2 mai 1911.

Concours de 2^e classe, *Rendu* : « Un bâtiment d'archives » : Mentions : MM. FAURE LOUIS et PATRUZ.

Concours de 2^e classe, *Eléments analytiques* : « Un salon » : Mentions, MM. LAPIN et VERLOT.

Jugement du 16 mai 1911.

Concours de 2^e classe, *Exercice d'Histoire générale de l'Architecture* : Troisième médaille, M. FAURE LOUIS. — Mentions, MM. CHAMPAVÈRE, CHOLLET, DUBOIN, MENU, THÉVENET, TRÉVOUX et VERLOT.

Jugement du 26 mai 1911.

Concours de 2^e classe, *Enseignement simultané des trois arts* : *Ornement modelé* : Mentions, MM. LAPIN, MENU, CHAMPAVÈRE. — *Dessin ornemental* : Mention, M. LAPIN.

Jugement du 30 mai 1911.

Concours de 1^{re} classe, *Rendu* : « Un monument commémoratif » : Mentions, MM. BOVIER, MONCORGER et REVOUX.

Jugement du 21 juin 1911.

Enseignement simultané des trois arts : Concours de 1^{re} classe, *Ornement modelé* : Mention, M. MONCORGER.

Concours de 2^e classe, *Ornement modelé* : Mention, M. AUDOUL. — *Dessin de figure* : Mention, M. LAPIN.

Jugement du 22 juin 1911.

Concours de 2^e classe, *Stéréotomie* : Troisième médaille, M. DUBOIN. — Mentions, MM. CHARTRON, VERLOT, FAURE LOUIS, CHAMPAVÈRE, LAPIN, THÉVENET, MENU, PATRUZ.

Jugement du 23 juin 1911.

Concours de 2^e classe, *Perspective* : Mentions, MM. BERTHOUX, CHARTRON, FAURE LOUIS, LAMBERT, PATRUZ.

Jugement du 27 juin 1911.

Concours de 2^e classe, *Eléments analytiques* : « Un Pavillon en rotonde » : Mentions, MM. CHARTRON, MENU, THÉVENET.

Jugement du 25 juillet 1911.

Concours de 2^e classe, *Rendu* : « Un Château d'eau » : Premières mentions, MM. BERTHOUX, FAURE LOUIS, LAMBERT, THÉVENET. — Mentions, MM. CAMPAN, CHARTRON, LAPIN, MENU, PATRUZ et VERLOT.

Concours de 1^{re} classe, *Physique et Chimie* : Troisième médaille, M. BOVIER. — Mentions, MM. MONCORGER et REVOUX.

Concours de 1^{re} classe, *Législation du Bâtiment* : Mentions, MM. VERLOT et REVOUX.

Jugement du 27 juillet 1911.

Concours de 2^e classe, *Construction générale* : Mentions, MM. BERTHOUX, CAMPON, LAMBERT, FOREST.

Jugement du 27 juillet 1911.

Concours de 2^e classe, *Enseignement simultané des trois arts* : *Ornement modelé* : Mention, M. THÉVENET.

A la suite du jugement du 27 juillet 1911, MM. BERTHOUX, LAMBERT et FOREST, ayant obtenu toutes leurs valeurs, passent en 1^{re} classe.

Concours d'Admission juin-juillet 1911.

Admis : MM. MATTON, 13^e ; FICHET, 35^e ; BERNARD, 55^e, sur 69.

Récompenses décernées par l'Association Provinciale des Architectes français aux Elèves des Ecoles régionales d'Architecture.

Ecole de Lyon.

PREMIÈRE CLASSE, *Médaille d'argent* de l'Association et *ouvrage d'art* offert par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts à M. Michel ROUX-SPITZ, ayant obtenu la première médaille accordée en 1^{re} classe à un élève d'une Ecole régionale.

DEUXIÈME CLASSE, *Médaille d'argent* à M. Marius CAMPANT, ayant obtenu le plus de valeurs — 13 1/2 — parmi les élèves des Ecoles régionales dans le courant d'une année scolaire.

Médaille de bronze à M. Laurent PATRUZ, 11 valeurs, et à M. Louis FAURE, 10 valeurs 1/2.

ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

PALMARÈS

Prix de Paris. — M. Bernard.

Prix d'honneur. — M. Servant.

Prix Bellemain. — M. Verlot.

Prix Muthaon. — M. Servant ; *Miaudre-Guetty* : M. Dutruc ; *Dufraine* : M. Salendre ; *Cécile Prost* : M. Fiard.

Livrets décernés par la Société Lyonnaise des Anciens Elèves. — MM. Bertola, Domeck, Delaplace ; Mlle Malbert, M. Petit.

Peinture (première division). — 1. M. Servant ; 2. Mlle Revoilon.

Portrait dessiné. — 1. Mlle Teston, 2. Mlle Revolon. — Deuxième division : prix, M. Lamarche.

Portrait peint. — Prix, M. Lamarche.

Esquisses de l'année. — Rappel de premier prix, M. Bernard ; premier prix, Mlle Petit ; rappel de deuxième prix, Mlle Teston ; deuxième prix, M. Servant.

Croquis d'après nature. — Prix, M. Servant.

Sculpture. — Première division. — Esquisses modelées : Prix, M. Fiard. — Deuxième division : Figure, prix, M. Salendre.

Architecture. — Concours Gaspard André. — Prix, M. Moncorger. — Prix de la Société Académique d'Architecture : M. Crozier.

Fleur. — Section de gouache : premier prix, M. Journoud. — Deuxième division, Prix, M. Truche.

Composition appliquée aux arts industriels. — Premier prix, M. Journoud.

Travaux de l'année. — Prix, Mlle Malbert.

Mise en carte. — Prix, M. Journoud.

Art décoratif (dessin). — Première division : premier prix *ex-æquo*, Mlles Malbert, Teston ; 2. M. Servant. — Deuxième division : 1. M. Touchagues. — Aspirants : 1. M. Favre, 2. Mlle Bernay.

Modelage appliqué à l'art décoratif. — Division spéciale : rappel de prix, M. Fiard ; prix, M. Dutruc. — Première division : rappel de prix, Mlle Teston ; prix, Mlle Malbert.

Modèle vivant. — Premier prix *ex-æquo*, MM. Favre, Mlle Bernay ; deuxième prix, M. Riou.

Croquis. — Prix, M. Riou.

Anatomie, Sculpture. — Rappel de premier prix, M. Bonnet ; premier prix, M. Dutruc ; deuxième prix, M. Salendre.

Dessin. — Première division : premier prix, M. Lamarche ; deuxième prix, M. Touchagues. — Deuxième division : prix, M. Béchard.

Perspective. — Prix, Mlle Bernay.

Histoire de l'art (peintres, sculpteurs et fleuristes). — Rappel de premier prix, M. Dutruc ; premier prix, M. Touchagues ; deuxième prix *ex-æquo*, MM. Carry et Salendre.

Concours oral. — Prix, Mlle Bernay.

Classe de bosse supérieure. — *Figure.* — Premier prix, Mlle Lévine ; deuxième prix, Mlle Cerrina.

Ornement. — Premier prix, Mlle Cerrina ; deuxième prix, Mlle Bernardin.

Classe de bosse élémentaire. — Prix, M. Dugon.

Croquis. — Prix, M. Sage.

Dessin géométral. — Prix *ex-æquo*, MM. Rossat et Charmaise.

Récompenses accordées par la Société Académique d'Architecture de Lyon aux élèves des Ecoles municipales de dessin. — Première section. — *Architectes, décorateurs, etc.* — Médaille de vermeil, M. Vially, école du Petit-Collège ; médaille d'argent, M. Angelier, école du Petit-Collège ; médaille de bronze, M. Cléménçon, école des Broteaux ; médaille de bronze, M. Degabriel, école de la Guillotière.

Deuxième section. — *Ouvriers des diverses industries se rattachant au bâtiment, industries mécaniques.* — Médaille de vermeil, M. Juillet, école de la Guillotière ; médaille d'argent, M. Thoinet, école du Petit-Collège ; médaille de bronze, M. Coulomb, école de la Guillotière ; médaille de bronze, M. Gaillard, école de la Croix-Rousse.

CONCOURS

ÉPERNAY

HÔTEL DE VILLE ET MUSÉE-BIBLIOTHÈQUE

Un concours est ouvert entre les architectes français, ayant au moins cinq ans de pratique, pour la construction d'un

hôtel de ville et d'un musée-bibliothèque à Epernay, Le concours sera à deux degrés.

Les avant-projets esquisses présentés au concours du premier degré devront être remis au plus tard le 10 décembre 1911.

Cinq projets seront retenus pour le concours définitif, et il sera alloué à chacun des auteurs une indemnité de 500 francs.

Le concours définitif est doté de cinq prix de 5.000 francs, 3.000 francs, 2.000 francs, 1.500 francs et 1.000 francs.

La dépense totale ne devra pas dépasser 1.200.000 francs.

Le programme détaillé avec plan du terrain et coupe géologique du sol, sera adressé aux concurrents qui en feront la demande au secrétariat de la mairie d'Epernay.

NIORT

THÉÂTRE

La Ville de Niort met au concours entre architectes français un projet de construction d'un théâtre. Ce concours, ouvert à partir du 1^{er} août, sera clos le 1^{er} décembre 1911.

Il sera alloué aux auteurs des quatre premiers projets classés des primes variant de 2.000 à 500 francs. L'auteur du projet classé le premier sera chargé de l'exécution du théâtre et bénéficiera d'une remise de 5 % sur le montant des travaux.

Le programme détaillé des conditions auxquelles devront satisfaire les projets présentés sera adressé à MM. les Architectes qui en feront la demande à la mairie de Niort.

VICHY

RECONSTRUCTION DE L'HOTEL-DE-VILLE

Un concours est ouvert entre les architectes de Vichy, pour la reconstruction de l'hôtel de ville. Les projets devront être remis au Secrétariat de la mairie de Vichy, avant le 1^{er} septembre, à 6 heures du soir ; ils ne devront pas prévoir une dépense supérieure à 700.000 francs. 1^{er} prix : Exécution du projet, sauf réserve éventuelle. — 2^e prix : 2.000 francs. — 3^e prix : 1.000 francs. — 4^e prix : 500 francs.

PÉROUGES

(SUITE)

Dans tout ce labyrinthe compliqué de procédure ecclésiastique dans laquelle ont souvent à intervenir les Cours de Bresse, de Chambéry, et aussi la Cour de Rome, pour trancher les différends et essayer d'accommoder tous les appétits des prêtres et des moines, contentons-nous de relever et de résumer quelques faits pouvant intéresser cette histoire.

En 1318, nous dit M. Page, intervient une transaction entre le prieur de Meximieux, dépendant de l'abbaye d'Ambronay et le curé dépendant de l'abbaye de l'Île-Barbe : les trois quarts de la dime de blé et les quatre cinquièmes de la dime de vin doivent appartenir au prieur. Les dimes du prieur s'étendaient non seulement sur Meximieux, mais sur Charnoz, sur le mas Catimel et la Glaye, à Pérouges.

Le Chapitre de Meximieux est constitué en 1516 : Béraud du Mollard en fut le premier doyen. Il fut doté, en 1521, d'une rente de vingt-cinq écus d'or, au capital de 500 ducats, faite à la mort de François Maréchal, par sa fille Isabeau, de l'autorité de Charles de la Chambre, son mari, et la rente fut hypothéquée « sur cinquante fosserées de vignes sises au Buizet, sur un pré de deux seytives et un autre de huit seytives, situé près de la Rouge, à l'ouest, pré qui porte encore le nom de *Pré des Chanoines*. »

En 1549, une sentence du grand Juge de Bresse, confirmée par le Sénat de Chambéry, oblige les habitants de Meximieux à payer les dimes à raison de la quinzième gerbe : les trois quarts devaient appartenir au prieur.

En 1555, le procureur de l'abbaye proteste par voie de justice contre les actes du doyen du Chapitre de Meximieux. Les sergents

du procureur exercèrent tant de violences contre les chanoines et prébendiers qu'ils furent obligés de quitter Meximieux.

En 1575, les chanoines eurent de nouveau la victoire, nous apprend M. Page. Ils eurent la possession du prieuré.

Le Sénat de Chambéry arrête le 9 août 1575 :

« Inhibition est faite à tous devant dîmes aux chanoines et Chapitre de Meximieux de transmarcher les bleds hors des terres sans avoir appelé sur les lieux par trois diverses fois à haute et intelligible voix, tant qu'ils puyssent ouyr de loing, les dixmeurs pour venir recevoir les dixmes à la manière et cote accoustumées. »

En 1579 eut lieu une transaction : on convint que le seigneur abbé d'Ambronay recevrait chaque année cinq grands setiers de froment pur et net, quarante setiers de vin franc, pur et recevable, rendus à Ambronay aux frais et dépens du Chapitre.

En 1583, eut lieu, cette fois, un procès entre le Chapitre et les habitants de Meximieux qui avaient l'audace de trouver la cote de la dime trop élevée ! Le Sénat de Chambéry leur dit qu'ils avaient tort de se plaindre et, comme l'écrivit M. l'abbé Page, le Chapitre put enfin « jouir de la paisible possession du pricuré et des dîmes » (jusqu'à la Révolution au moins !)

Il y eut cependant un accord, nous dit aussi le même auteur. Il survint, trente ans après, en 1613 : la dime ne serait plus payée qu'à la vingt et unième partie. L'accord fut passé au « treyvoz Thevenin et reçu par les notaires Bergeret et Prost de Pérourges ».

Parmi les revenus particuliers de la paroisse de Meximieux (luminaire, actuellement fabrique), signalons « la location d'un banc de boucher sous les halles du marché de Pérourges qui, dit M. Page, donnait un revenu assez variable ».

LA SOUVERAINETÉ DES ARCHEVÊQUES DE LYON. — LES TERRES D'EMPIRE. — Le duc de Bourgogne (car en ces temps d'anarchie féodale, la Bourgogne avait un duc et un roi) à l'exemple des autres vassaux, s'était peu à peu déclaré indépendant; il se démit de ses droits sur Lyon et sur une partie du Lyonnais en faveur de son fils Burchard, archevêque de Lyon (956); c'est l'origine du droit de souveraineté que les archevêques ont exercé sur cette ville et sur toute la contrée.

« Plus tard, le roi Rodolphe III, de Bourgogne, prince faible et incapable, voyant son autorité lui échapper et passer aux mains des évêques et des comtes, se mit sous la protection de Conrad le Salique, empereur d'Allemagne, et l'institua son héritier; il mourut le 6 décembre 1032 » (Henri Martin).

C'est ainsi que nombre de nos contrées devinrent terres d'empire; Pérourges continua d'être fief du seigneur d'Anthon, sous la suzeraineté du comte de Forez. Vers l'an 1070, l'un des successeurs de l'archevêque Burchard, Humbert I^{er}, fit bâtir le château de Meximieux sur la hauteur qui domine la ville de ce nom, et au débouché de la vallée du Longevent, dont Pérourges occupait les abords opposés.

LES CROISADES. — Mais on était arrivé à l'époque des croisades; la châtelainie de Pérourges envoya tout son contingent d'hommes disponibles à l'occasion de la première de ces expéditions lointaines.

Guichard d'Anthon et de Pérourges avec ses hommes d'armes faisait partie du 11^e bataillon de l'armée chrétienne sous la conduite de Girard de Rossillon; les armoiries qu'il choisit à l'occasion de la croisade, et qui sont devenues celles de Pérourges, étaient : *de gueules au dragon d'or*.

Il est possible que ces expéditions aient produit quelques résultats heureux, mais nous ne savons pas s'ils peuvent compenser le mal qu'elles firent dans nos campagnes, « Les bourgs et les châteaux demeurent déserts; c'est à peine si dans nos pays il restait un homme pour sept femmes », dit

un écrivain ecclésiastique. Il en revint sans doute un petit nombre, mais presque tous étaient atteints de la lèpre, maladie affreuse, qui se propagea avec rapidité, et qui fut un des plus grands fléaux du Moyen Age.

Vers l'an 1100, le comte de Forez, pour contre-balancer la puissance des archevêques de Lyon qui possédaient Meximieux, confirma à Guichard I^{er}, seigneur d'Anthon, la pos-



Le Dragon de l'Eglise de Pérourges.
(Nef centrale.)

session du fief de Pérourges et reçut son hommage. « C'est, dit Guichenon, ce que l'on sait de plus ancien dans les titres de Pérourges. »

LE PREMIER SIÈGE DE PÉROUGES. — Nous avons dit précédemment que le dernier roi de Bourgogne, Rodolphe, d'autres le nomment Raoul, avait institué l'empereur d'Allemagne héritier de ses États qu'il sentait échapper à son autorité (1032). Au siècle suivant, les archevêques de Lyon demandèrent à l'empereur Frédéric Barberousse et obtinrent de lui, à Briançon, confirmation de la donation faite à l'archevêque Burchard et une nouvelle investiture de la ville de Lyon et du Comté lyonnais, le titre d'exarque et la reconnaissance de l'autorité temporelle du siège épiscopal.

Mais laissons parler l'auteur de *l'Essai historique sur la baronnie d'Anthon* :

« Le comte de Forez revendiqua ses droits. Ces difficultés furent enfin aplanies, en 1167, dans une transaction qui intervint entre le comte et l'archevêque. Le comte et son fils cédèrent à perpétuité, à l'Eglise de Lyon, tout ce qu'ils possédaient au delà du Rhône, depuis Vienne jusqu'à Anthon, et dans le comté de Bourgogne, au delà de la Saône, dans la Valbonne, la châtelainie de Pérourges que les Guichard d'Anthon tenaient en fief du comte.

« Guichard II s'oppose à cette donation et s'enferme dans Pérourges.

« Les troupes de l'archevêque étaient au pied des murailles et se préparaient à en saper les fondations à l'abri des muscules. Deux catapultes, armées chacune d'un dard de trois coudées de long, menaçaient les assiégés qui se présenteraient à la défense, et les piétons, porteurs de targes ou pavois offraient partout un rempart mobile aux archers de l'archevêque.

« La garnison de Pérourges faisait bonne contenance devant les préparatifs d'attaque; elle avait foi dans son courage, comme dans la force de sa position; la grosse tour, ainsi que les murailles étaient couvertes d'armes offensives et défensives; ici les balistes et les couillards étaient chargés de gros quartiers de rochers, et les dondaines devaient enfoncer les muscules, rouler sur l'ennemi et emporter des files entières de piétons ou démonter les cavaliers. Des chaudières de graisse et de bitume fumaient de toutes parts; des traits

enflammés et des falariques chauffaient aux fourneaux et menaçaient d'incendier toute machine de bois qui s'approcherait de trop près des murailles. Une infinité d'armes plus simples achevaient de fortifier la place.

« Telles étaient les dispositions prises par Guichard quand l'archevêque le menaça de l'excommunication. Devant cette terrible peine de l'Eglise, le seigneur d'Anthon déposa les armes et se reconnut le vassal de l'archevêque de Lyon.

« C'est ainsi que, dans les siècles de barbarie, l'interdit, l'excommunication pouvaient seuls défendre le faible et l'opprimé. »

De quel côté se trouvaient donc le faible et l'opprimé? Ce n'était pas certes du côté de l'archevêque.

Quant au droit et à la justice, c'est une autre question; en ces siècles de barbarie, comme les appelle l'auteur que nous venons de citer, on peut dire hardiment qu'il n'y en avait pas; durant tout le moyen âge, à part quelques règnes ou inter-règles très courts, le peuple a été, selon une expression populaire, comme le grain entre les meules du moulin: il a été écrasé entre deux tyrannies également insatiables; il a été vendu, traqué, pillé, battu comme bête de somme, jusqu'au jour de 1789, qui fut pour lui une splendide aurore.

(A suivre)

F. et A. THIBAUT

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

ARDÈCHE. — Le Ministre de l'instruction publique vient d'accorder à la commune d'*Alboussières* une subvention de 6.000 francs pour son groupe scolaire, et à la commune de *Toulaud* une subvention de 2.835 francs pour un projet identique.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Le Conseil municipal de *Marseille* a adopté le projet concernant l'adduction d'eau pour les banlieues de la ville et la réfection complète du canal depuis son origine à *Perthuis* jusqu'à ses diverses extrémités. La dépense est évaluée à 4.500.000 francs.

DOUBS. — La Ville de *Besançon* affecte une somme de 17.500 francs à la construction de l'égout de la *Viotte*. — M. Léon Langlois, architecte à *Malche*, a établi les devis pour la couverture d'un lavoir-abreuvoir à *Vauclusottes*; montant 3.990 francs, cautionnement 120 francs. — Une somme de 6.000 francs est affectée par la commune de *Remoray* à la reconstruction de deux ponceaux sur le ruisseau des *Cornes-Gaillard*. — La Ville de *Gilley* va procéder à l'installation de l'éclairage électrique et construction d'usines communales. Les travaux sont ainsi évalués: 1^{er} lot, installations électriques, 65.520 francs; 2^e lot, cabines de transformateur, 7.280 francs; 3^e lot, scierie, 20.800 francs; 4^e lot, moulin, 17.680 francs; 5^e lot, bâtiments, 68.720 francs.

GARD. — Les projets d'adduction et de distribution d'eau sont évalués 53.000 francs pour la commune de *Canaples* et 22.000 francs pour la commune de *Montmirat*.

HAUTE-LOIRE. — Prochainement aura lieu à *Brioude* l'adjudication des travaux de pavage et de macadamisage des rues de *Paradis*, de *Rome* et de *Bas-Maisons*.

HAUTE-SAÔNE. — La Ville de *Lure* affecte 35.000 francs à l'installation de bains-douches.

ISÈRE. — La commune d'*Albens* doit procéder à la construction d'égouts cylindriques en tuyaux de ciment de 0 m. 40 sur 241 m. 50; le montant est de 5.800 francs. — La commune de *Plau* consacre 35.650 francs à l'adduction et distribution d'eau potable avec réservoir en béton armé.

SAÔNE-ET-LOIRE. — La Ville du *Creusot* a projeté les

travaux suivants: construction d'annexes à l'école de la *Croix-Ménée*; travaux de voirie, 11.400 francs; création d'un nouveau cimetière, 86.000 francs.

SAVOIE. — La Ville de *Chambéry* a ouvert un concours pour la construction d'un pont en ciment armé, entre les entrepreneurs de la localité. La dépense prévue est de 34.000 francs.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Nomination et mutation au service municipal d'Architecture.

Par arrêté du 10 juillet, M. DEVILLE (Pierre), chef de bureau au Service municipal d'architecture, a été nommé secrétaire de la mairie du II^e arrondissement, à dater du 1^{er} août, en remplacement de M. Chossegras, admis à la retraite.

Par arrêté du 18 juillet, M. BONNETIN (Charles), sous-chef de bureau au Service municipal d'architecture, a été nommé chef de bureau au Service municipal d'architecture, en remplacement de M. Deville, appelé à d'autres fonctions.

Vente de terrains domaniaux.

Le 5 août 1911, à 2 heures, à la Préfecture du Rhône, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, en deux lots, sans adjudication préparatoire, des immeubles ci-après désignés, provenant des fortifications de la place de Lyon sur la rive gauche du Rhône.

Le premier lot comprend une parcelle B, en forme rectangulaire, d'une superficie de 2.348 m. 88, limitée: au nord, par un terrain appartenant à la Compagnie P.-L.-M.; à l'est, par un terrain appartenant à la même Compagnie; au sud, par le cours Lafayette; à l'ouest, par la rue B projetée; une parcelle C, de forme quadrangulaire, située au sud de la précédente, dont elle est séparée par le cours Lafayette, d'une superficie de 966 m. 94, limitée: au nord, par le cours Lafayette; à l'est, au sud et à l'ouest, par un terrain appartenant aux Hospices civils de Lyon; et partie est de la masse A, de forme rectangulaire, d'une superficie de 4.006 m. 86, limitée: au nord, par la rue G projetée; à l'est, par la rue B projetée; au sud, par le cours Lafayette, et, à l'ouest, par le deuxième lot ci-après désigné. Total, 7.322 m. 68.

Le second lot, de forme irrégulière, comprend la partie ouest de la masse A; il est propre à la construction et il est limité: au nord, par la rue G projetée; à l'est, par le premier lot ci-dessus; au sud, par le cours Lafayette, et, à l'ouest, par le boulevard Jules-Favre. Sa superficie est de 2.873 m. 20.

On peut prendre connaissance du cahier des charges et du plan des lieux à la Direction des Domaines de Lyon et au Bureau des Domaines de Lyon, rue de la Part-Dieu, 20.

Vente de vieux bois provenant de la construction du pont La Feuillée.

Il existe, sur les chantiers de reconstruction du pont La Feuillée, une certaine quantité de pieux tronçonnés sur 0 m. 80 à 1 mètre, provenant des démolitions sous l'eau ou de déchets de charpentes provisoires en sapin. Ces bois sont à vendre.

Les personnes qui auraient l'intention d'acheter ces bois devront adresser des offres à M. le Maire de Lyon, à l'hôtel de ville. Pour visiter, s'adresser sur les lieux, aux agents de la Ville (service des Ponts).

Grève des terrassiers.

La grève des ouvriers terrassiers, puisatiers, mineurs, tubistes, poseurs de rails et parties similaires, qui durait depuis plus de trois mois à Lyon, s'est terminée par la reprise du travail le 20 juillet, sans conditions. Certaines communications qui nous sont parvenues dans l'intervalle de deux de nos numéros et n'ont de ce fait pas pu être publiées en

temps, seraient sans objet maintenant. Nous n'en remercions pas moins nos correspondants.

Changement de raison sociale.

M. F. Brizon, entrepreneur de serrurerie, constructions métalliques, fers forgés, qui s'est adjoint comme associé son fils, M. Louis Brizon, sous la raison sociale Brizon et fils, a transféré ses ateliers et bureaux de la rue de Sèze au *cours Emile-Zola, 203, Lyon-Villeurbanne*, tout en conservant l'atelier de ville, 20, rue Terraille, pour les travaux de réparation.

Les grands circulaires de la route des Alpes, à prix réduits.

Le parcours de la Route des Alpes — grand service d'autocars Evian-Nice, en cinq étapes, du 1^{er} juillet au 15 septembre — est compris en entier dans les grands circulaires des chemins de fer P.-L.-M. :

Evian-Nice : 1^{re} classe 200 francs, 2^e classe 180 francs.

Paris-Evian-Nice : 1^{re} classe 280 francs, 2^e classe 240 francs.

Validité : 45 jours, avec faculté de prolongation de deux fois 23 jours, moyennant un supplément de 10 % chaque fois.

Ces billets, qui laissent au voyageur le choix entre plusieurs itinéraires, comportent de nombreux coupons de parcours complémentaires, qui permettent d'obtenir, sur divers services d'autos, etc., des billets à prix réduits d'au moins 10 %. Ils donnent la faculté de visiter en détail l'ensemble des Alpes françaises.

On peut rejoindre l'itinéraire des grands circulaires au départ de toutes les gares du réseau P.-L.-M. au moyen de billets d'aller et retour ordinaires dont la durée de validité est la même que celle (normale ou prolongée) des circulaires auxquels ils se soudent.

Indépendamment des grands circulaires, il existe de multiples combinaisons de circulaires partiels (auto et chemin de fer) :

Evian-Chamonix, Aix-les-Bains-Chamonix, Grenoble-Gallibier.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

	DROITS D'ACCISE EN SUS les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	157 50	165 »
— en planche rouge	193 »	195 »
— — — jaune	170 »	175 »
Etain Banca en lingots	525 »	535 »
— Billiton et détroits en lingots	515 »	520 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	41 »	42 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	44 »	45 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	64 »	66 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	82 »	83 »
— — — Autres marques	80 »	81 »
Nickel brut pour fonderie	510 »	» »
— laminé	710 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	220 »	» »
— laminé	340 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	22 »	22 50
Fer à double T, A.O	22 »	22 50
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	24 50	25 »

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 9 au 29 juillet 1911

Cours Lafayette, 185. Exhaussement d'un immeuble. Propr., M^{lle} Buisson, rue de la République, 28.

Rue de l'Eternité. Maison. Propr., Société « le Rêve » pour M. Guillot, avenue Félix-Faure, 53; Arch., M. Verger, à Vénissieux.

Rue de l'Eternité. Maison. Propr., Société « le Rêve », pour M. Rambaud, route d'Heyrieu, 28. Arch., M. Verger, à Vénissieux.

Cours Bayard. Maison. Propr., Bureau de Bienfaisance, Rue Pizay, 5.
Grande rue de Monplaisir, 110. Maison. Propr., M. Baraille, rue Centrale, 46. Arch., MM. Lanier et Bonnamour, rue de l'Hôtel-de-Ville, 55.

Grande rue de la Croix-Rousse, 46. Maison. Propr., M. Venet, rue Paul-Chenavard, 16. Arch., MM. Revol et Rigard, rue des Maisons-Neuves, 40.

Rue Gensoul. Maison. Propr., Société coopérative du Parc de Chaussagne, y demeurant.

Avenue de Saxe prolongée. Maison. Propr., M^{me} veuve Fort, y demeurant.

Rue de la Bannière, 35. Atelier. Propr., M. Carmé, y demeurant.

Rue de Chazière, 9. Maison. Propr., M. Gillet, quai de Serin, 10. Arch., M. Folléa, rue du Garet, 14.

Chemin Villion, 25. Maison. Propr., M. Aujan, chemin Villion, 28.

Chemin Scaronne, 2. Hangar. Propr., M. Midrié, place Ollier, 4.

Rue Bellecombe, 92. Exhaussement. Propr., M. Marcoz, y demeurant.

Rue Clos-Suiphon, 8. Deux bâtiments. Propr., M. Courtaud, rue Villeroi, 30.

Rue Nouvelle. Deux hangars. Propr., M. Peyron, 68, rue Montéquieu.

Route d'Heyrieu, 264. Hangar. Propr., M. Rayet, y demeurant.

Rue Sainte-Pauline, 22. Usine annexe. Propr., M. Latoud, y demeurant.

Impasse Varichon. Maison. Propr., M. Ramier, rue Sébastien-Gryphe, 153. Arch., M. Martinon, rue Pierre-Corneille, 12.

Rue Louis-Blanc, 47. Deux hangars. Propr., M. Michon, y demeurant.

Rue Chazière, angle rue Bony. Construction. Société l'« Espérance du Foyer », siège social à la Mairie du IV^{me} arrondissement.

Rue des Cerisiers. Maison. Propr., M. Pique, cours Richard-Vitton, 86.

Place de la Buire, 16. Hangar. Propr., MM. Nauche frères, cours Gambetta, 56.

Rue Barra, 8. Entrepôts. Propr., M. Dellabianca, y demeurant. Arch., M. Pinet, rue Roux, 8.

Rue Michel-Perret, 4. Annexe. Propr., M. Rabilloud, y demeurant.

Rue François Garcin, 17. Maison. Propr., M. Legros, y demeurant.

Rue du Colombier, 8-10. Ateliers. Propr., M. Perère, rue de Marseille, 83.

Rue Roux. Exhaussement. Propr., M. Pinet, y demeurant.

Rue Roux, 11. Exhaussement. Propr., M. Villeneuve, rue Chevreul, 67. Arch., M. Pinet, rue Roux, 8.

Rue Villebois-Mareuil. Maison. Propr., M. Belle, chemin Croix-Morlon, 16.

Rue Voltaire, 67. Maison. Propr., M. Brolles, rue Voltaire, 66. Arch., M. Martinon, rue Pierre-Corneille, 12.

Chemin des Deux Amants, 8. Deux maisons. Propr., Association Fraternelle des employés et Ouvriers des Chemins de fer Français, rue de l'Entrepôt, 13, à Paris. Arch., MM. Lanier et Bonnamour, rue de l'Hôtel-de-Ville, 55.

LA LOI DES RETRAITES OUVRIÈRES à la portée de tous, par A. POTRASSON, avocat à la Cour d'appel de Lyon. Commentaire, suivi du texte complet de la Loi, des Décrets et des Arrêtés ministériels, indispensable à tous les industriels. Broch. de 112 pages, chez A. REX, éditeur, 4, rue Gentil, Lyon. — 1 fr. 25, par poste 1 fr. 35. Conditions spéciales par quantités.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Rhône. — 8 juillet. — *Mairie de Saint-Romain-en-Gal.* — Etablissement d'une canalisation entre le Palais du Miroir et le Rhône. Montant, 12.500 fr. Adjud., M. Lagnier, à Condrieu, 21 p. 100 de rabais.

Rhône. — 16 juillet. — *Mairie de Arbrèsle.* — Travaux communaux. Construction d'un mur de soutènement. Montant, 5.986 fr. 60. Adjud., M. Gaillard Gilbert, à Sain-Bel, 10,10 p. 100 de rabais.

Rhône. — 18 juillet. — *Mairie de Lyon.* — Restauration des façades et des toitures du Palais des Arts. — 1^{er} lot. Maçonnerie, pierre de taille. Montant, 38.000 fr. Soumissionnaires : MM. Pénelon, 21,15 p. 100. — Chatoux, 13,25 p. 100. — Adjud., M. Dubois, 15, rue de la Fraternité, à Villeurbanne, 21,30 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente. Montant, 26.045 fr. Soumissionnaires : MM. Rivière, 21,65 p. 100. — Chrétien, 21,50 p. 100. — Lafosse, 20,20 p. 100. — Morel, 12,80 p. 100. — Mollo, 7,50 p. 100. — Adjud., Société des ouvriers charpentiers du Rhône, 18, boulevard Pommerol, à Villeurbanne, 25,10 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Zinguerie, plomberie. Montant, 63.699 fr. 50. Soumissionnaire : M. Gautier, 22,10 p. 100. — Adjud., MM. Vinet, Gontrand et Cie, 4, quai de l'Hôpital, à Lyon, 29,50 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Peinture. Montant, 3.955 fr. Adjud., MM. Reverchon et Baudron, 5, rue Montebello, à Lyon, 25,35 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Vitrerie. Montant, 3.337 fr. 50. Soumissionnaires : MM. Mamenier, 32,50 p. 100. — Chauviac, 33 p. 100. — Guy, 29 p. 100. — Adjud., M. Del Pietro, 12, rue de la Fromagerie, à Lyon, 36 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Fumisterie. Montant, 1.448 fr. Soumissionnaire : M. Manin, 20,15 p. 100. — Adjud., MM. Géry et Dulac, 41, rue Pierre-Corneille, à Lyon, 26 p. 100 de rabais.

Rhône. — 20 juillet. — *Mairie de Vénissieux.* — Agrandissement d'écoles de filles. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie. Montant, 9.107 fr. 54. Adjud., M. Joubert, 60, rue Champagneux, à Vénissieux, 6,70 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente. Montant, 2.191 fr. 94. Adjud., M. Blachon, 6, rue Nouvelle, à Lyon, 4,70 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 2.541 fr. 25. Adjud., M. Boisdevesy, 110, route de Vienne, à Lyon, 7,33 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 1.560 fr. 91. Adjud., M. Rolando, 5, rue Carnot, à Saint-Fons, 18,75 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Serrurerie. Montant, 1.824 fr. 75. Adjud., M. Caillet, 76, route de Vienne, à Lyon, 10,85 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Ferblanterie, zinguerie. Montant, 543 fr. 16. Adjud., M. Lelaquay, 13, rue Bugeaud, à Lyon, 6 p. 100 de rabais.

Rhône. — 24 juillet. — *Mairie de Lyon.* — Construction de 25 puits filtrants sur la rive gauche du Rhône. Montant, 200.173 fr. Soumissionnaire : M. Monin, 5,80 p. 100. — Adjud., MM. Bonnardel et Léonard, 30, rue Vaubecour, à Lyon, 13 p. 100 de rabais.

Allier. — 18 juillet. — *Hôpital civil de Vichy.* — Transformation et surélévation d'un bâtiment. — 1^{er} lot. Maçonnerie, tout à l'égout. Montant, 19.811 fr. 92. Adjud., M. Sintures, à Bellenaves, 20 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente. Montant, 2.784 fr. 45. Soumissionnaire : M. Sinturel, prix du devis. — Adjud., M. Rabatel, à Vichy, prix du devis après tirage au sort. — 3^e lot. Couverture, plomberie. Montant, 3.850 fr. 49. Soumissionnaire : M. Cerclier, 22 p. 100. — Adjud., M. Neury, à Vichy, prix du devis. — 4^e lot. Menuiserie. Montant, 8.074 fr. 31. Adjud., les menuisiers de Moulins, à Moulins, 7 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Serrurerie. Montant, 8.949 fr. 55. Soumissionnaires : M. Quilleret, prix du devis. — MM. Chavenon, 2 p. 100. — Charnay, 2 p. 100. — Adjud., M. Corre, à Vichy, 3 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Plâtrerie et peinture. Montant, 11.177 fr. 02. Soumissionnaires : MM. Gravlo, 12 p. 100. — Chalvon, 11 p. 100. — Billy, 10 p. 100. — Adjud., Société des plâtriers-peintres, à Moulins, 27 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Vitrierie. Montant, 1.600 fr. Soumissionnaires : MM. Perrier, 17 p. 100. — Blanchet, 18 p. 100. — Dumas, 10 p. 100. — Adjud., M. Vant, à Vichy, 21 p. 100 de rabais.

Alpes-Maritimes. — 20 juillet. — *Mairie de Grasse.* — Service du génie. Construction d'un stand. Montant, 12.000 fr. Soumissionnaires : M. Puissant, prix du devis. — MM. Fighiera, 3 p. 100. — Aiglin, 8 p. 100. — Adjud., M. Martino, à Nice, 12 p. 100 de rabais.

Côte-d'Or. — 18 juillet. — *Mairie de Dijon.* — Service du génie. Appropriation des massifs pour fours portatifs. Montant, 11.000 fr. Soumissionnaires : MM. Bruneaud, 0,10 p. 100. — Prost et fils, 15 p. 100. — Adjud., M. Rapinat, à Chalon-sur-Saône, 16 p. 100 de rabais.

Hautes-Alpes. — 8 juillet. — *Mairie de Gap.* — Service du génie. Construction à forfait d'un abri de marqueur. Montant, 3.000 fr. — Adjud., M. Borrione, à Gap, au prix forfaitaire de 2.800 fr.

Haute-Saône. — 12 juillet. — *Sous-préfecture de Gray.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Cubry-les-Soings. Construction d'un cimetière. Montant, 9.789 fr. 64. Soumissionnaire : M. Jardel, prix du devis. — Adjud., M. Curtet, à Vuane, prix du devis. — 2^e lot. Denèvre. Construction de water-closet pour l'école et refectif de la toiture du chœur de l'église. Montant, 3.270 fr. 57. Soumissionnaire : W. Curtet, 1 p. 100. Adjud., M. Besancenot, à Bucey-les-Gy, 4 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Mantoche. Construction de rigoles pavées dans la rue du chemin des Vaches. Montant, 2.772 fr. 50. Soumissionnaires : MM. Mannin, 7 p. 100. — Richeton, 8 p. 100. — Adjud., M. Jacquin, à Arcles-Gray, 10 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Mercey-sur-Saône. Réparations aux édifices communaux. Montant, 3.229 fr. 49. Soumissionnaires : MM. Roy, 5 p. 100. — Pernot, 6 p. 100. — Curtet, 6 p. 100. — Jardel, 7 p. 100. — Adjud., M. Bague, à Mercey-sur-Saône, 13 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 23 juin. — *Sous-préfecture de Bonneville.* — Contamine-sur-Arve. Restauration de la mairie-école du chef-lieu. Mont., 14.418 fr. 66. Non adjugé.

Isère. — 9 juillet. — *Mairie de Saint-Quentin-Fallavier.* — Aménagement des services municipaux, etc. — 1^{er} lot. Maçonnerie. Mont., 8.540 fr. Adj., M. Thierry, à Saint-Quentin-Fallavier, 6,25 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Plâtrerie. Montant, 1.849 fr. Adjud., M. Cérovetti, à Saint-Quentin-Fallavier, 6,50 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 2.794 fr. Adjud., M. Thierry, à Saint-Quentin-Fallavier, 12 p. 100 de rabais.

Isère. — 22 juillet. — *Préfecture.* — Chemin de fer de la Mure à Gap. Dérivation des eaux du Drac. Montant, 66.000 fr. Soumissionnaires : MM. Bruxelles, 4 p. 100. — Grandmaison, 5 p. 100. — Brot, 27 p. 100 d'augmentation. — MM. Pinel André, Pinel Joseph, prix du devis. — MM. Castelli, 3 p. 100. — Rossi, 1 p. 100. — Spaggiardi, 7 p. 100. — Debernardy Charles 2 p. 100. — Court, 8 p. 100. — Debernardy Dominique, 2 p. 100. — Adjud., M. Serratrice, à Goncelin, 18 p. 100 de rabais.

Jura. — 22 juillet. — *Sous-préfecture de Poligny.* — Vers-en-Montagne. Aménagement d'un bâtiment en bureau de poste. Montant, 5.403 fr. 10. Soumissionnaires : MM. Demanèche, 2 p. 100. — Erica, 5 p. 100. — Adjud., M. Spozio, à Andelot-en-Montagne, 7 p. 100 de rabais.

Jura. — 22 juillet. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Travaux sur chemins. — 1^{er} lot. Fort-du-Plasne. Chemin de grande communication n° 62, du Pont-de-Lemme à Foncine-le-Bas. Redressement aux abords du hameau de la Ruine, territoire de Fort-du-Plasne, sur 102 mètres. Montant, 1.550 fr. Soumissionnaire : M. A. Masserano, 5 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Charles Chevassus, à Saint-Laurent, prix du devis. — 2^e lot. Lac-des-Rouges-Trites. Chénia forestier desservant la forêt communale de Joux-Devant. Construction entre la partie déjà ouverte aux abords de la route nationale n° 5 et une desserte existante sur 729 mètres au territoire de la commune de Saint-Laurent. Montant, 10.800 fr. Soumissionnaires : MM. F. Maléus, 1 p. 100. — A. Masserano, 2 p. 100. — A. Masseron, 3 p. 100. — Adjud., M. Charles Chevassus, 11 p. 100 de rabais.

Loire. — 16 juillet. — *Mairie du Coteau.* — Construction d'un abattoir. — 1^{er} lot. Maçonnerie, terrassements. Montant, 26.810 fr. 45. Soumissionnaires : MM. Verne, 9 p. 100. — Lagaye, 6 p. 100. — Adjud., M. Robert, à Roanne, 10 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente, serrurerie. Montant, 13.173 fr. 41. Soumissionnaires : MM. Deltreil, 12 p. 100. — Georges, 9 p. 100. — Adjud., M. Roques, à Saint-Etienne, rue Elisée-Reclus, 14 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Couverture et zinguerie. Montant, 5.122 fr. 16. Soumissionnaires : MM. Préciat, 24 p. 100. — Tavernier, 22 p. 100. — Deville, 21 p. 100. — Adjud., M. Dalery, à Saint-Etienne, 22-24, rue Grange-de-l'Œuvre, 25 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Menuiserie et quincaillerie. Montant, 2.787 fr. 78. Soumissionnaires : MM. Dard, 9 p. 100. — Lefranc, 8 p. 100. — Chassignol, 8 p. 100. — Adjud., M. Larochette, à Roanne, 10 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Plâtrerie,

peinture, vitrerie. Montant, 2.645 fr. 73. Soumissionnaires : MM. Rothier, 15 p. 100. — Ubertalli, 7 p. 100. — Adjud., M. Boré, à Roanne, 25 p. 100 de rabais.

Puy-de-Dôme. — 2 juillet. — *Mairie de Royat.* — Installation d'un poids public. Montant, 2.105 fr. Soumissionnaires : M. Cromarias fils, prix du devis. — M. Cromarias père, 7 p. 100. — Adjud., M. Paquot, à Clermont-Ferrand, 8 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 18 juillet. — *Mairie du Creusot.* — Trav. communaux. 1^{er} Tranchées pour pose de canalisation de gaz. Montant, 4.700 fr. Soumissionnaire : M. Terrier, 3 p. 100. — Adjud., M. Voisin, à Saint-Firmin, 5 p. 100 de rabais. — 2^e Construction d'égouts. — 1^{er} lot. Egoût dans la vallée du Nom. Montant, 16.000 fr. Soumissionnaires : MM. Duverne, 7 p. 100. — Floquet et Paris, 9 p. 100. — Adjud., M. Terrier, au Creusot, 15 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Egoût, route de Couches. Montant, 10.620 fr. Soumissionnaires : MM. Duverne, 8 p. 100. — Pillot, 2 p. 100. — Voisin, 7 p. 100. — Adjud., M. Terrier, 10 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 22 juillet. — *Préfecture.* — Rivière de Saône. Construction d'un port à Saint-Romain-des-Iles. Montant, 16.000 fr. Soumissionnaires : MM. Gay, 10 p. 100. — Chapuis, 10 p. 100 d'augmentation. — M. Marchand, 2 p. 100. — Adjud., M. Salagnac, à Neuville-sur-Saône, 3 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Mardi 22 août, 5 h. — *Mairie de Lyon.* — Groupe scolaire de la Madeleine. Concours pour la construction de la charpente métallique. Montant, 23.400 fr. — Le pli global contenant les pièces devra être adressé par la poste, recommandé de façon à arriver au plus tard le mardi 22 août à 5 heures du soir. — Renseignements à l'Office du Travail, 39, cours Morand, et chez M. Payet, architecte, 21, cours Gambetta, à Lyon.

Rhône. — Mardi 29 août, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un égout sous le chemin vicinal ordinaire n° 195 « de Saint-Fulbert ». Adjudication, en un seul lot, des travaux évalués à la somme de 2.828 fr. 50. — Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, cours Morand, 39, où chacun sera admis à en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Mardi 29 août, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Construction de chaussées en pavés d'échantillon de grès et de granit, et en empièrrement. — 1^{er} lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, rue Sainte-Catherine, entre les rues Romarin et Sainte-Marie-des-Terreux; rue Gentil, entre la rue de la République et le quai de Retz. Montant des travaux prévus, 17.424 fr. 20. Cautionnement, 1.000 fr. — 2^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de granit et de grès, rue Pierre-Corneille, entre le cours Lafayette et la rue Rabelais; rue Pravaz, entre le cours de la Liberté et le quai de la Guillotière. Montant des travaux prévus, 17.850 fr. Cautionnement, 1.050 fr. — 3^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, quai Claude-Bernard, entre la place Raspail et la rue Montesquieu; rue de l'Université, entre la rue Sébastien-Gryphe et le n° 45. Montant des travaux prévus, 22.910 fr. Cautionnement, 1.350 fr. — 4^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de granit, rue Calas. Montant des travaux prévus, 7.825 fr. Cautionnement, 450 fr. — 5^e lot. Transformation en chaussée empièrree avec rigoles en pavés d'échantillon de la chaussée en cailloux roulés, montée du Gourguillon. Montant des travaux prévus, 8.197 fr. 05. Cautionnement, 550 fr. — 6^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de granit, rue Vendôme, entre le cours Morand et la rue Cuvier. Montant des travaux prévus, 23.727 fr. 20. Cautionnement, 1.400 fr. — 7^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de la partie du chemin des Emeraudes située sous le pont du chemin de fer. Montant des travaux prévus, 5.175 fr. 75. Cautionnement, 200 fr. — 8^e lot. Construction de rigoles en pavés d'échantillon rue des Chevaucheurs, entre la rue des Anges et le fort Saint-Irénée. Montant des travaux prévus, 3.696 fr. 55. Cautionnement, 200 fr. — Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, 39, cours Morand, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Propositions avant le 30 septembre. — *Mairie de Lyon.* — Concours pour la fourniture de porte-manteaux pour les écoles. L'Administration désirant adopter pour les écoles un modèle de porte-manteaux présentant toutes les garanties de solidité nécessaires à un long usage, les entrepreneurs et fournisseurs sont invités à adresser leurs propositions à M. le Maire de Lyon et faire parvenir à la mairie centrale (6^e bureau), avant le 30 septembre 1911, les modèles proposés, ainsi qu'un engagement avec prix sans pose et avec pose sur bois et sur fer; ils pourront joindre à l'appui une notice explicative justifiant l'emploi des modèles qu'ils proposent. — Renseignements à la mairie.

Ain. — Dimanche 13 août, 2 h. — *Mairie de Saint-Martin-du-Fresne.* — Construction du chemin vicinal ordinaire n° 2, au lieu dit sous Chaudassey, sur 810 mètres. Montant, 7.897 fr. 64. A valoir, 1.102 fr. 36. Total, 9.000 fr. Cautionnement, 320 fr. — Visa par M. Fontaine, agent voyer d'arrondissement à Nantua, trois jours avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

Alpes-Maritimes. — Mercredi 9 août, 10 h. — *Mairie de Menton.* — Dallages en ciment, bordures de trottoirs et caniveaux. Montant, 4.000 fr. Cautionnement, 400 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'architecte voyer de la ville de Menton. — Renseignements à la mairie.

Alpes-Maritimes. — Mercredi 16 août. — *Mairie de Nice.* — Service du génie. Amélioration du hangar R et organisation du hangar G du dépôt de matériel d'artillerie à Riquier. — 1^{er} lot. Charpente et menuiserie. Montant, 2.560 fr. — 2^e lot. Ferronnerie et serrurerie. Montant, 3.290 fr. — Les pièces

nécessaires pour être admis à concourir devront parvenir au plus tard le 3 août. — Renseignements à la chefferie du génie de Nice, 1, rue Séguranne.

Allier. — Dimanche 13 août, 2 h. — *Mairie de Chamberat.* — Réparations aux bâtiments communaux. Groupe scolaire, 459 fr. 24. Bureau de poste, 304 fr. 05. Eglise et clocher, 1.936 fr. A valoir, 374 fr. 71. Total, 3.074 fr. — Renseignements à la mairie.

Allier. — Dimanche 13 août, 2 h. — *Mairie de la Petite-Marche.* — Chemin vicinal ordinaire n° 14. Construction entre le chemin vicinal ordinaire n° 1 et l'extrémité du village de Monteil, sur 1.522 m. 30. Montant, 9.700 fr. Cautionnement, 300 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement. — Renseignements à la mairie.

Allier. — Jeudi 17 août, 10 h. — *Mairie de Montluçon.* — Agrandissement du cimetière Notre-Dame-de-Montluçon. Montant, 14.100 fr. 60. — Renseignements à la mairie.

Allier. — Dimanche 3 septembre, midi. — *Mairie de Boucé.* — Réfection de chemins ruraux. — 1^{er} lot. Montant, 7.300 fr. — 2^e lot. Montant, 7.600 fr. — 3^e lot. Montant, 7.000 fr. Cautionnement, 200 fr. pour chaque lot. — Renseignements à la mairie.

Ardèche. — Samedi 5 août, 11 h. — *Mairie d'Annonay.* — Construction d'un bureau d'octroi, route de Roanne. Montant, 7.374 fr. 70. Cautionnement, 300 fr. — Visa, trois jours avant l'adjudication, par M. Meyssat, architecte de la ville et directeur des travaux. — Renseignements à la mairie.

Bouches-du-Rhône. — Vendredi 18 août, 3 h. — *Préfecture.* — Construction d'une école mixte au hameau de Laure (commune de Gignac). Montant, 12.700 fr. Cautionnement, 600 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Trémela, agent voyer, 2, boulevard de la Blancarde, à Marseille. — Renseignements à la préfecture.

Doubs. — Mardi 8 août, 10 h. — *Mairie de Besançon.* — 1^o Construction d'une école de garçons à Montrapon et de préaux couverts aux écoles de garçons et de filles. — 1^{er} lot. Terrassement et maçonnerie. Montant, 26.020 fr. 62. Cautionnement, 1.300 fr. — 2^e lot. Charpente en bois. Montant, 10.452 fr. 33. Cautionnement, 525 fr. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 3.871 fr. 30. Cautionnement, 200 fr. — 4^e lot. Enduits, peinture et vitrerie. Montant, 4.053 fr. 32. Cautionnement, 210 fr. — 5^e lot. Couverture, ferblanterie, fontainerie. Montant, 4.500 fr. 81. Cautionnement, 225 fr. — 6^e lot. Serrurerie, charpente en fer. Montant, 2.484 fr. 99. Cautionnement, 125 fr. — 2^o Construction d'une orangerie et d'une maison d'habitation à Canot. 7^e lot. Terrassement et maçonnerie. Montant, 30.977 fr. 53. A valoir, 3.097 fr. 75. Total, 34.075 fr. 28. Cautionnement, 1.700 fr. — 7^e lot bis. Travaux de maçonnerie d'une serre et d'un mur de clôture, fourniture et pose de tuyaux en ciment, etc. Montant, 4.200 fr. Cautionnement, 210 fr. — 8^e lot. Charpente en bois. Montant, 3.947 fr. 61. Cautionnement, 200 fr. — 9^e lot. Menuiserie. Montant, 5.262 fr. 93. Cautionnement, 270 fr. — 10^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie, tenture. Montant, 3.410 fr. 34. Cautionnement, 175 fr. — 11^e lot. Couverture, ferblanterie et fontainerie. Montant, 2.012 fr. 86. Cautionnement, 100 fr. — 12^e lot. Serrurerie. Montant, 2.420 fr. 33. Cautionnement, 125 fr. — 13^e lot. Poutrage en ciment armé et couverture en ciment volcanique. Montant, 11.298 fr. 78. Cautionnement, 575 fr. — 3^o Ecole des Tilleroyes. 14^e lot. Travaux d'appropriation. Montant, 10.436 fr. 64. Cautionnement, 575 fr. — 4^e Ecole de garçons de Saint-Claude. — 15^e lot. Construction d'un préau couvert et démolition de l'ancien. Montant, 5.810 fr. 05. Cautionnement, 290 fr. — 5^e Ecole mixte du Plateau de Bregille. 16^e lot. Construction de murs de clôture et d'un préau couvert. Montant, 11.250 fr. Cautionnement, 565 fr. — 17^e lot. Fourniture de mobilier scolaire pour les écoles de Montrapon et des Tilleroyes. Montant, 2.815 fr. 16. Cautionnement, 140 fr. — Renseignements à la mairie.

Doubs. — Vendredi 11 août, 2 h. — *Besançon.* — Direction d'artillerie de Besançon. Fourniture de bois divers, divisée en huit lots: Frêne en grume, 7 mc. 664; orme en grume, 9 mc. 781; peuplier en grume, 43 mc. 782; chêne en grume, 50 mc. 422. Réadjudication des lots non adjugés le 1^{er} septembre 1911. — Les cahiers des charges seront adressés aux fournisseurs qui en feront la demande. — Renseignements à la direction d'artillerie de Besançon, rue Mégevand, 2, et à la direction des Forges, 2, avenue de Saxe, à Paris.

Doubs. — Vendredi 25 août. — *Mairie de Besançon.* — Service du génie. Travaux à exécuter, sur devis, pour la construction de bâtiments à la caserne Charmont. — 1^{er} lot, Terrassements, maçonneries, plâtrerie, pavages, carrelages, poterie, travaux en ciment, asphaltage et empièvements. Montant, 1.115.000 fr. — 2^e lot. Charpente en bois, menuiserie, objets mobiliers en bois. Montant, 191.000 fr. — 3^e lot. Charpente métallique, ferronnerie, serrurerie, quincaillerie, objets mobiliers en fer. Montant, 339.000 fr. — 4^e lot. Couverture, zinguerie, ferblanterie, cuivrierie, plomberie, fontainerie, fumisterie, poêlerie, canalisation en fonte. Montant, 88.000 fr. — 5^e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 32.000 fr. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au plus tard le 12 août 1911. — Renseignements à la chefferie du génie, à Besançon, place de l'Etat-Major.

Drôme. — Dimanche 13 août, 10 h. — *Mairie de Colonzelle.* — Travaux des fontaines, canalisations partie en fonte partie en ciment. Montant, 42.866 fr. 03. A valoir, 1.733 fr. 97. Total, 44.600 fr. Cautionnement à verser avant l'adjudication, 2.200 fr. Auteur du projet, M. Durand, architecte à Montélimar, 22, rue Saint-Pierre. — Renseignements à la mairie.

Gard. — Jeudi 31 août. — *Mairie de Nîmes.* — Service du génie. Réfection de carrelages, dallage en ciment armé aux écuries du quartier Kilmaine, à Tarascon. Montant, 8.000 fr. — Les pièces nécessaires devront être fournies au plus tard le 12 août au chef du génie à Nîmes. — Renseignements au chef du génie à Nîmes.

Haute-Loire. — Dimanche 13 août, 2 h. — *Mairie de Monistrol-d'Allier.* — 1^{er} lot. Construction de l'école mixte de Pissis. Montant, 10.448 fr. 89.

Cautionnement, 500 fr. — 2^e lot. Construction de l'école mixte de Fontannes. Montant, 10.154 fr. 12. Cautionnement, 500 fr. — Visa, cinq jours avant l'adjudication, par M. Verdier, architecte départemental, auteur du projet, faubourg Saint-Jean, 70, le Puy. — Renseignements à la mairie et dans le bureaux de l'auteur du projet.

Haute-Saône. — Vendredi 18 août, 10 h. — *Mairie d'Héricourt.* — Service du génie. Travaux à exécuter à forfait dans la place d'Héricourt pour la construction d'un manège de 60 mètres avec hangar aux voitures accolé. — Lot unique. Maçonnerie, charpente, menuiserie, zinguerie, plomberie, chéneaux, ferronnerie et serrurerie, peinture et vitrerie. Cautionnement, 1/20^e. Dépôt de garantie, 1.000 fr. — Renseignements dans les bureaux du service du génie, 22, rue de l'Hôtel de Ville, à Belfort.

Haute-Savoie. — Vendredi 11 août, 11 h. — *Sous-préfecture de Bonneville.* — Araches. Adduction d'eau potable aux écoles. Montant, 3.500 fr. Cautionnement, 175 fr. — Visa, quatre heures avant l'adjudication, par M. Prévost, agent voyer à Cluses, auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

Hérault. — Projets le 12 septembre 1911, dernier délai. — *Mairie de Montpellier.* — Concours. La ville de Montpellier met au concours le projet de construction d'une halle métallique à édifier sur une partie de l'emplacement actuellement occupé par la halle aux colonnes. Le montant de la dépense ne devra pas dépasser 95.000 fr. Un exemplaire du règlement contenant les conditions du concours, ainsi qu'un plan des lieux, sera adressé aux entrepreneurs qui en feront la demande au maire. Dépôt des projets avant le 12 septembre 1911, dernier délai. — Renseignements à la mairie.

Isère. — Dimanche 13 août, 11 h. — *Mairie de la Flachère.* — Construction d'une annexe et restauration de l'école de la commune. Montant, 11.008 fr. 37. Cautionnement, 600 fr. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Vincent, architecte, 3, rue Vauban, à Grenoble.

Isère. — Dimanche 27 août, 3 h. — *Mairie de Semons.* — Construction d'une école de filles. Montant, 15.874 fr. 64. Cautionnement, 1.100 fr. — Renseignements à la mairie ou au bureau de M. Paul Perrin, architecte, 8, rue Lesdiguières, à Grenoble.

Jura. — Samedi 12 août, 11 h. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — 1^{er} lot. Ranchette. Chemin rural n° 1, de la Forêt. Construction entre le lieu dit « Aux Prés Francs » et le communal « Le Latet, sur 642 mètres. Montant, 5.400 fr. Cautionnement, 165 fr. Auteur du projet, M. l'agent voyer d'arrondissement. — 2^e lot. Chaux-du-Dombief. Etablissement de bornes-fontaines dans le village. Montant, 8.900 fr. Cautionnement, 250 fr. Auteur du projet, M. David, architecte à Saint-Claude. — 3^e lot. Chassal. Construction d'un lavoir public. Montant, 2.900 fr. Cautionnement, 90 fr. Auteur du projet, M. Brelot, agent voyer à Saint-Lupicin. — 4^e lot. La Pesse. Réparations à la toiture de l'église. Montant, 3.400 fr. Cautionnement, 110 fr. Auteur du projet, M. Janier, agent voyer aux Bouchoux. — 5^e lot. Saint-Lupicin. Installation de bassins et bornes-fontaines au village. Montant, 3.500 fr. Cautionnement, 110 fr. Auteur du projet, M. Brelot, agent voyer à Saint-Lupicin. — Renseignements à la sous-préfecture.

Jura. — Jeudi 31 août, 2 h. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Commune d'Orgelet. Appropriation d'un groupe scolaire. Travaux évalués par le devis estimatif de M. Jacquemin, agent voyer à Saint-Laurent-du-Jura. Montant, 19.539 fr. 26. A valoir, 1.460 fr. 74. Cautionnement, 650 fr. — 2^e lot. Commune de Ladoye. Installation d'une école mixte. Travaux évalués par le devis estimatif de M. Camus, architecte à Lons-le-Saunier. Montant, 8.489 fr. 54. A valoir, 1.101 fr. 09. Cautionnement, 270 fr. — 3^e lot. Commune de Largillay-Maronnay. Aménagement de la maison d'école. Travaux évalués par le devis estimatif de M. Sattonnet, agent voyer à Clairvaux. Montant, 5.006 fr. 57. A valoir, 494 fr. 04. Cautionnement, 180 fr. — 4^e lot. Commune d'Onoz. Couverture des lavoirs. Travaux évalués par le devis estimatif de M. Parnier, agent voyer à Orgelet. Montant, 2.036 fr. 39. A valoir, 141 fr. 43. Cautionnement, 80 fr. — 5^e lot. Commune de Montain. Réfection du bâtiment de l'école et du logement de l'instituteur. Travaux évalués par le devis estimatif de M. Bidot, architecte à Lons-le-Saunier. Montant, 1.618 fr. 16. A valoir, 184 fr. 76. Cautionnement, 50 fr. — Les devis des travaux, les pièces des projets et le cahier des charges de l'entreprise sont déposés à la préfecture (2^e division), où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

Loire. — Dimanche 6 août, 8 h. 1/2. — *Mairie de Notre-Dame-de-Boisset.* — Réparations aux toitures de l'église et du presbytère. — 1^{er} lot. Maçonneries, couvertures. Montant, 1.026 fr. 52. Cautionnement, 50 fr. — 2^e lot. Charpente et voligeage. Montant, 823 fr. 88. Cautionnement, 40 fr. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. E. Cornu, architecte, 29, rue Noël, et 19, rue du Phénix, à Roanne.

Loire. — Samedi 12 août, 10 h. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Construction de bains-douches avec salies de gymnase. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie. Montant, 74.765 fr. 78. Cautionnement, 5.000 fr. — 2^e lot. Ciments et carrelages. Montant, 59.887 fr. 73. Cautionnement, 4.500 fr. — 3^e lot. Charpente en bois. Montant, 22.815 fr. 80. Cautionnement, 1.600 fr. — 4^e lot. Charpente en fer et quincaillerie. Montant, 16.368 fr. 76. Cautionnement, 1.200 fr. — 5^e lot. Menuiserie. Montant, 22.598 fr. 40. Cautionnement, 1.600 fr. — 6^e lot. Plâtrerie et peinture. Montant, 15.785 fr. 28. Cautionnement, 1.100 fr. — 7^e lot. Couverture et zinguerie. Montant, 11.294 fr. Cautionnement, 800 fr. — 8^e lot. Vitrerie. Montant, 1.404 fr. Cautionnement, 100 fr. — Visa par l'architecte huit jours avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Dimanche 6 août, 2 h. — *Mairie de Reigny.* — Construction du chemin vicinal ordinaire n° 2 de la partie déjà faite au profil n° 22, sur 740 mètres. Montant, 4.455 fr. Cautionnement, 200 fr. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Dimanche 20 août, 1 h. — *Mairie de Laise.* —

Travaux communaux. — 1^{er} lot. — Construction des murs du cimetière. Montant, 1.320 fr. 08. A valoir, 137 fr. 06. Total, 1.457 fr. 14. Cautionnement, 44. — 2^e lot. Construction d'un four banal. Montant, 1.071 fr. 33. A valoir, 119 fr. 15. Total, 1.190 fr. 48. Cautionnement, 35 fr. 71. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Dutronc, architecte à Mâcon. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Lundi 28 août, 2 h. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Commune de Branges. 1^{er} Construction d'une école de filles au bourg et réparations à l'école de garçons. — 1^{er} lot. Maçonnerie, charpente, ciment armé. Montant, 27.800 fr. 39. — 2^e lot. Zinguerie. Montant, 1.659 fr. 77. — 3^e lot. Menuiserie, serrurerie, mobilier. Montant, 8.643 fr. 80. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 5.075 fr. 77. — 2^e Construction d'un groupe scolaire au hameau du Chatelet. 1^{er} lot. Maçonnerie, charpente. Montant, 14.444 fr. 76. — 2^e lot. Zinguerie. Montant, 1.305 fr. 30. — 3^e lot. Menuiserie, serrurerie, mobilier. Montant, 4.982 fr. 75. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 2.194 fr. 23. — Les certificats de capacité devront être visés par M. Chaumy, architecte à Chalon-sur-Saône, auteur des projets de travaux. — Les pièces du projet sont déposées à la sous-préfecture où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 8 heures à midi et de 1 à 5 heures du soir.

Savoie. — Samedi 5 août, 10 h. — *Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne.* — Pontcouverte. Appropriation du groupe scolaire. Montant, 9.450 fr. Cautionnement, 420 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Carle, architecte auteur du projet de Saint-Jean-de-Maurienne. — Renseignements à la sous-préfecture.

Savoie. — Samedi 19 août, 10 h. — *Préfecture.* — Commune de Saint-Badolph. — 1^{er} lot. Alimentation en eau potable des écoles communales du Nant et de Musselin. Projet dressé par M. Deville, architecte à Chambéry. Montant, 14.319 fr. 04. A valoir, 680 fr. 96. Honoraires, 750 fr. Total de la dépense prévue, 15.750 fr. Cautionnement, 900 fr. Frais, 250 fr. — 2^e lot. Alimentation en eau potable des hameaux de la Petite-Montagne et de la Grande-Montagne. Projet dressé par M. Martinet, architecte à Chambéry. Montant, 14.074 fr. 36. A valoir, 1.025 fr. 64. Honoraires, 604 fr. Total de la dépense prévue, 15.704 fr. Cautionnement, 900 fr. Frais, 250 fr. — On pourra prendre connaissance des pièces du projet à la préfecture (2^e division, 2^e bureau) et à la mairie de Saint-Badolph.

Vaucluse. — Samedi 12 août, 10 h. — *Mairie de l'Isles-sur-Sorgues.* — Chemin vicinal n° 7, dit de la Mascadelle. Construction d'une chaussée sur 1.939 mètres et élargissement sur 107 m. 20. Montant, 11.000 fr. Cautionnement, 250 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'agent voyer cantonal. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de l'agent voyer d'arrondissement à Avignon.

CHEMINS DE FER PARIS LYON-MÉDITERRANÉE

Fête de l'Assomption.

A l'occasion de la Fête de l'Assomption les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 10 août 1911 seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 21 août, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

SPECTACLES

OLYMPIA MUSIC-HALL Tous les soirs, triomphal succès des Danglard; des Cliftons; des trois Rilo; d'Honors et Leprince; de Louis Chatram; de Lucette Yane et dix artistes. Jeudis, dimanches et fêtes, matinée à 2 h. 1/2; le jeudi, à prix réduits.

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôlée). — Spectacle choisi pour les familles. Actualité et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2 Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

CINÉMA-MONCEY PATHÉ FRÈRES (98, rue Dunois). — Représentation tous les soirs à 8 heures. Jeudis, dimanches et fêtes, matinée à 2 h. 1/2. Tous les mardis, changement de programme.

TOUR MÉTALLIQUE DE FOURVIÈRE Ascenseur fonctionnant toute la journée, prix : 1 franc. — Magnifique panorama sur la ville, les monts d'Or et les Alpes.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon : — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 58751

CHARLES BRAUNSTEIN

Ingénieur-Constructeur

TÉLÉPHONE 28-32

61, Rue de la République — 11, Place Raspail

— LYON —

CHAUFFAGE CENTRAL (TOUS SYSTÈMES)

VENTILATION, SERVICE D'EAU CHAUDE, BAINS, CUISINES STÉRILISATION
HYGIÈNE, INSTALLATION COMPLÈTE POUR CLINIQUES ET HOPITAUX

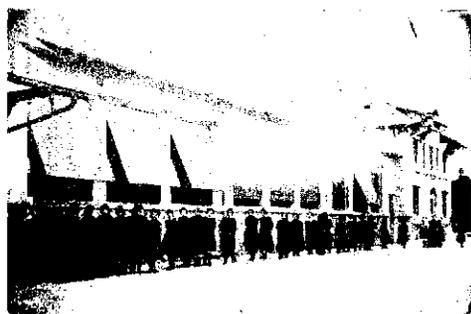
"STORES BAUMANN"

Usine à MELUN (S.-et-M.)

FERMETURES EN BOIS A ENROULEMENT
pour Croisées, Devantures, Meubles, etc.

E. STÉPHAN, 51, rue Auguste-Comte, LYON

CONCESSIONNAIRE POUR LE RHONE
ISERE, LOIRE, SAONE-ET-LOIRE, AIN, COTE-D'OR
Catalogues — Études — Devis



Stores Baumann à l'École de Viarmes (S.-et-O.)

AU CHINOIS 11, rue Centrale LYON

Maison recommandée par son bon marché

PAPIERS PEINTS IMITATION VITRAUX

Collections d'Echantillons sur demande

A VENDRE

TERRAIN de 1.600 m², bien situé, chemin Feuillat, façade de 40 mètres tout clos de murs, grand portail, pourrait convenir pour construction industrielle ou maison bourgeoise.

S'adresser à M. LEDUC, 123, cours Lafayette prolongé, Lyon-Villeurbanne.

Fournisseurs de la Construction

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt : J. GUICHARD fils seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, Plâtres, chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun; tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

Peinture & Plâtrerie

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.

Céramique

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvaguy (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 10. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

GRANITS ANTIQUES DE BOURGOGNE, les plus décoratifs du monde pour construction, depuis le moellon à bossage, la bordure de trottoir, jusqu'aux monuments les plus riches, sculptés et polis. FAGA et C^o, 6, rue Nouvelle, Paris (IX^e).

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

MANUFACTURES DE PRODUITS RÉFRACTAIRES

A. TERRASSIER

A. FOURNIER-TERRASSIER, Successeur

Ingénieur des Arts et Manufactures

Anciennes Maisons Veuve ROZIER, ROBIN Père et Fils, A. PASCAL, réunies

TAIN (Drôme)

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

31, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

L. DROGOZ, Successeur

LYON — 63, Rue de la Villette — LYON

REPRODUCTION

E. ACHARD

des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur
fond blanc, sur Canson, Wathman, papier ou toile calque
etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir

3, rue Fénelon Le meilleur marché sur place
Téléph. 37.72 - LYON et le plus rapide de la Région

BARÈME

POUR SERVIR A LA LIQUIDATION DES

NOUVEAUX DROITS DE SUCCESSION

Par D. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines
et du Timbre

A ce barème, clair et précis, est annexée la

LOI DU 8 AVRIL 1910

modifiant les tarifs établis sur les successions et
donations entre vifs, ainsi que les tarifs sur le
timbre des affiches, et modérant les rigueurs des
lois sur le timbre-quitance.

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

ET DANS SES SUCCURSALES

Prix : 2,50; par la poste recommandé : 2.65

NOUVEAUX

Appareils de sondage

15 BREVETS

Récompensés des plus hautes distinctions

TRAVAIL RAPIDE, FACILE ET SUR

Hors ligne pour sonder le sol, pour
forages, expertises, pour plantations
et placement de poteaux, perches à
houblon, etc., etc.

Sondes de 60 à 400 m/m de diamètre
Grande économie de travail

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Envoi franco du prospectus

E. Jasmin, Hamburg 30 Allemagne

Fo, Lehmweg 30

IMPRIMERIE A. REY

A. REY & C^o, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

Travaux commerciaux et administratifs

AFFICHES D'ADJUDICATIONS

4, Rue Gentil, 4, LYON

THÉ

DES MANDARINS

Qualité extra supérieure

DÉPOT GÉNÉRAL :

H. et F. PIROIRD Frères

10, Rue Grenette, LYON